

**Feuille : 2024/****Délibération n° 2024/55****Objet : Avenant au marché public de travaux pour la construction du centre technique municipal et intercommunal**

Département des Landes  
Commune de  
Saint-Martin de Seignanx



SAINT-MARTIN  
DE SEIGNANX

\*\*\*\*\*

Date de convocation :

24-05-2024

Date d'affichage :

24-05-2024

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers :

\*En exercice : 29

\*Présents : 28

\*Absents : 1

\*Dont pouvoirs : 4

\* Votants : 28

**Séance du conseil municipal  
du lundi 30 mai 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le trente du mois de mai, à 18 H 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien FICHOT, Maire

**Présents** : M. FICHOT Julien, Mme GUTIERREZ Laurence, M. PEYNOCHE Gilles, Mme MOLERES Vanessa, M. POURTAU Philippe, Mme BOINAY Marina, M. LABADIE Hervé, M. Maton Stéphane, M. JAUREGUIBERRY Philippe, M. SALMON Jean-Joseph, Mme HARGOUS Françoise, M. BAUCHIRE Serge, Mme MIRABEL Marie-Christine, Mme DUCORAL Hélène, M. DARDY Nicolas, Mme DARRIEUMERLOU Marie, Mme LISSAYOU Marion, Mme AZPEÏTIA Isabelle, Mme ROURA Florence, M. VIGNES Matthieu, M. BRESSON Mike, Mme LANTERNE Pénélope, M. SOORS Didier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Absents** : M. Philippe SABATHE

**Pouvoirs** : Mme DREYFUS Sandrine à Mme Boinay Marina, M. PETRIACQ Laurent à M. BAUCHIRE Serge, M. MILAN Bruno à M. SALMON Jean-Joseph, Mme SABATIER Nathalie à M. LABADIE Hervé.

En conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

**Secrétaire de séance** : Mme DARRIEUMERLOU Virginie

**Rapporteur** : M. Philippe JAUREGUIBERRY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;



VU la délibération n°2022/50 en date du 02 juin 2022 validant le projet de construction du nouveau centre technique municipal et intercommunal et approuvant son estimation et son plan de financement prévisionnel (hors voirie) pour un montant de 1 270 000.00 € HT ;  
 VU la délibération n°2023/55 du 06 juillet 2023 attribuant le marché de travaux aux entreprises suivantes :

N°	LOTS	ENTREPRISES	MONTANT € HT
01	GROS-ŒUVRE	BERNADET CONSTRUCTION	466 773.47 €
02	CHARPENTE – COUVERTURE – BARDAGE - SERRURERIE	ETS CANCELÉ	481 600.00 €
03	ETANCHEITE	SUD ATLANTIQUE ÉTANCHÉITÉ	53 500.00 €
04	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	LABASTÈRE 64	42 000.00 €
05	PORTES SECTIONNELLES	BRUNAL INDUST	33 000.00 €
06	DOUBLAGE - PLATRERIE	SAS JEAN GOYTY	164 000.00 €
07	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	SASU MICHEL ETCHEPARE	93 231.95 €
08	ELECTRICITE	SUDELEC COTE BASQUE	165 860.76 €
09	CHAUFFAGE – VENTILATION – CLIMATISATION – PLOMBERIE - SANITAIRE	SFEI SARRAT	180 169.66 €
10	CARRELAGE - FAÏENCES	SAS OYHAMBURU CARRELAGE	28 303.78 €
11	PEINTURES	SOCIÉTÉ MORLAES	31 704.25 €
12	VRD	SAS GILBERT PINAQUY	359 795.40 €
13	ESPACES VERTS	POINT GREEN	42 141.95 €
TOTAL			<b>2 142 081.22 €</b>

VU la délibération n°2023/91 en date du 11 décembre 2023 relative à la passation d'avenants sur les lots n°2, 6 et 7, portant ainsi le montant du marché à :

N°	LOTS	ENTREPRISES	MONTANT € HT
01	GROS-ŒUVRE	BERNADET CONSTRUCTION	466 773.47 €
02	CHARPENTE – COUVERTURE – BARDAGE - SERRURERIE	ETS CANCELÉ	516 616.01 €
03	ETANCHEITE	SUD ATLANTIQUE ÉTANCHÉITÉ	53 500.00 €
04	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	LABASTÈRE 64	42 000.00 €
05	PORTES SECTIONNELLES	BRUNAL INDUST	33 000.00 €

**Feuillet : 2024/**

<b>06</b>	DOUBLAGE - PLATRERIE	SAS JEAN GOYTY	157 725.71 €
<b>07</b>	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	SASU MICHEL ETCHEPARE	83 577.18 €
<b>08</b>	ELECTRICITE	SUDELEC COTE BASQUE	165 860.76 €
<b>09</b>	CHAUFFAGE – VENTILATION – CLIMATISATION – PLOMBERIE - SANITAIRE	SFEI SARRAT	180 169.66 €
<b>10</b>	CARRELAGE - FAÏENCES	SAS OYHAMBURU CARRELAGE	28 303.78 €
<b>11</b>	PEINTURES	SOCIÉTÉ MORLAES	31 704.25 €
<b>12</b>	VRD	SAS GILBERT PINAQUY	359 795.40 €
<b>13</b>	ESPACES VERTS	POINT GREEN	42 141.95 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 161 168.17 €</b>

CONSIDERANT la nécessité de réaliser, sur les lots n°1, 2, 6, 7, 8, 10 et 12, des adaptations techniques et des prestations supplémentaires dont la mise en œuvre s'est révélée indispensable suite aux différentes contraintes rencontrées en cours d'exécution des travaux ;

CONSIDERANT que ces travaux supplémentaires résultent de sujétions techniques exceptionnelles ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

**Article 1** : de constater que le financement disponible permet le règlement des avenants à passer avec les entreprises **BERNADET CONSTRUCTION, ETS CANCELÉ, SAS JEAN GOYTY, SASU MICHEL ETCHEPARE, SUDELEC COTE BASQUE, SAS OYHAMBURU CARRELAGE et SAS GILBERT PINAQUY.**

**Article 2** : d'accepter le montant des travaux supplémentaires à exécuter soit **-1 677.50 € € HT** détaillé comme suit :

- Lot 1 (Gros-oeuvre) : BERNADET CONSTRUCTION

- ◆ Travaux supplémentaires liaisons diverses CTM/CTI et bâtiment existant + moins-value pour travaux transférés au lot VRD : - 6 773,16 € HT
- ◆ Régularisation erreur calcul ligne 3.2.1 (Béton de propreté) DPGF : + 0,96 € HT

- Lot 2 (Charpente-Couverture-Bardage-Serrurerie) : ETS CANCELÉ

- ◆ Plus-value pour rajout lisse + bardage et finition : + 1 236.20 € HT

- Lot 6 (Doublage-Plâtrerie) : SAS JEAN GOYTY

- ◆ Suppression cloisons et plafonds sur réserve matériel du CTM : - 3 343,41 € HT

- Lot 7 (Menuiseries intérieures bois) : SASU MICHEL ETCHEPARE

- ◆ Fourniture bloc-portes vestiaires police municipale : + 1 041,26 € HT



- Lot 8 (Electricité) : SUDELEC COTE BASQUE

◆ Contrôle d'accès + interphonie - Travaux supplémentaires (détecteurs mouvements et luminaires) : - 5 886,01 € HT

- Lot 10 (Carrelage-Faïences) : SAS OYHAMBURU CARRELAGE

◆ Plus-value pour rajout 2 douches à l'italienne vestiaires police municipale : + 2 770,51 € HT

- Lot 12 (VRD) : SAS GILBERT PINAQUY.

◆ Plus-value pour divers travaux VRD + travaux transférés du lot 1 : + 9 276,15 € HT

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants au marché avec les entreprises précédemment citées, portant ainsi le montant total du marché à **2 159 490.67 € HT**, soit +0,812 % du montant initial du marché.

N°	LOTS	ENTREPRISES	MONTANT € HT
01	GROS-ŒUVRE	BERNADET CONSTRUCTION	460 001.27 €
02	CHARPENTE – COUVERTURE BARDAGE - SERRURERIE	ETS CANCELÉ	517 852.21 €
03	ETANCHEITE	SUD ATLANTIQUE ÉTANCHÉITÉ	53 500.00 €
04	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	LABASTÈRE 64	42 000.00 €
05	PORTES SECTIONNELLES	BRUNAL INDUST	33 000.00 €
06	DOUBLAGE - PLATRERIE	SAS JEAN GOYTY	154 382.30 €
07	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	SASU MICHEL ETCHEPARE	84 618.44 €
08	ELECTRICITE	SUDELEC COTE BASQUE	159 974.75 €
09	CHAUFFAGE – VENTILATION – CLIMATISATION – PLOMBERIE - SANITAIRE	SFEI SARRAT	180 169.66 €
10	CARRELAGE - FAÏENCES	SAS OYHAMBURU CARRELAGE	31 074.29 €
11	PEINTURES	SOCIÉTÉ MORLAES	31 704.25 €
12	VRD	SAS GILBERT PINAQUY	369 071.55 €
13	ESPACES VERTS	POINT GREEN	42 141.95 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 159 490.67 €</b>

**Article 4** : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire adjoint en charge des ressources humaines, des finances et de la qualité du service public et M. le conseiller délégué aux travaux sur les bâtiments, les équipements et espaces publics, la voirie ainsi que de la politique de sécurité



**Feuillet : 2024/**

de la commune, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente délibération qui sera adressée pour ampliation au contrôle de légalité préfectoral.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, par les membres dont la présence est attestée par leur signature au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
M. Julien FICHOT



La secrétaire de séance  
Mme Virginie DARRIEUMERLOU

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).